



COMPTE-RENDU CHS LFI TOKYO DU 18 JANVIER 2018

COMMISSION HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DE LA COMMUNAUTÉ SCOLAIRE DU LFI TOKYO 2017-2018 (CHS) jeudi 18 janvier à 17h30

Membres :

Administration : M. Philippe EXELMANS, proviseur ; Mme Patricia REYNAUD, proviseur adjoint ; Mme Hélène AUBLE DAF ; M. Gilles SANSEBASTIAN, directeur du primaire ; M. Guillaume JUBLOT, CPE ; M. Corentin FAICHE, consul.

Personnel enseignant Primaire : Mme Corinne LE GUYADER-KAWASUMI ;

Personnel enseignant Secondaire : Mme Isabelle DERRIENNIC.

Parents : Mme Amal IGUIDER ; Mme Priscilla BERGERET.

Élève : Mme Marine MATSUMURA ; Membres à voix consultative :

Experts : M. Xavier JORGE, gestion matérielle ; Mme Makiko KOSONO, infirmière.

Îlotiers : M. Hubert POELMANS ;

Absents : Mme Catherine OUNSAMONE, conseillère culturelle adjointe ; Mme Noémie VOLZ et Mme Mathilde JANCOURT, représentantes des élèves ; M. Yann RENARD, Îlotier.

Ordre du jour :

- 1- Informations sur le PPMS
- 2- Nouveau moyen de communication avec l'Ambassade en cas de crise / cellule de crise
- 3- bilan des différents exercices : incendie, séisme, intrusion
- 4- information actions de prévention : tabac, santé publique...
- 5- visite des espaces sécurité
- 6- questions diverses

Attributions de la CHSCS.

La commission hygiène et sécurité est consultée sur les domaines suivants :

- l'hygiène et la sécurité de la communauté éducative
- la proposition d'actions de formation à mettre en oeuvre dans le domaine de l'hygiène et la sécurité, en lien avec la cellule de formation continue

- le respect et la veille de toutes les dispositions légales en matière d'hygiène et de sécurité
- les mesures de sécurité à prendre en lien avec l'ambassade et le conseiller technique sûreté de l'AEFE

Adoption de l'ordre du jour : adopté à l'unanimité.

1- Informations sur le PPMS

Le PPMS a pour objectif de centraliser dans un seul document les actions et les mesures mises en œuvre pour gérer les risques identifiés pour l'établissement. Il est complété par le protocole de sécurité.

Les trois principaux risques identifiés pour l'établissement sont :

- Le risque sismique
- Le risque d'incendie
- Le risque de typhon

Ce PPMS a été constitué en collaboration avec les services de l'ambassade ainsi que les autorités japonaises. Il est composé des documents

1. Risques particuliers de l'établissement.
2. Structure de l'établissement.
3. Identification des risques majeurs.
4. Accès de l'établissement.
5. Définition du (des) lieu(x) de mise en sûreté.
6. Zones de mises en sûreté.
7. Équipement obligatoire d'un lieu de mise en sûreté.

POUR INFORMATION - HORS CHS

- Le volume en denrées et eau est calculé pour permettre l'accueil de 1500 personnes dans l'établissement pendant 3 jours en autonomie. A noter qu'en situation d'urgence le CDC de la mairie de notre arrondissement a un plan de livraison de tous les centres de regroupement de l'arrondissement dont notre établissement.
- Le lycée a acquis au cours de ces deux dernières années différents équipements d'urgence comme des générateurs d'urgence, des éclairages d'appoint, des outils, des couvertures et un téléphone iridium (Essai mensuel avec l'agent de sécurité de l'ambassade). Grâce à la subvention AEFE obtenue en 2013, le LFIT a complété son équipement avec 20 sets toilettes, un générateur de 4500W, une marmite grande capacité de 80L et son carburant longue durée (30L).
- Les classes du primaire sont équipées en capuchons ignifugés et les classes du secondaire en casques pour évacuer en sécurité en cas de nécessité. Dans chaque salle de l'établissement est affiché un plan d'évacuation ainsi que les consignes de sécurité. Enfin, chaque classe dispose d'une radio lampe à dynamo.

8. Cellule de crise interne.

9. Répartition des missions des personnels. (Protocole de sécurité)

- Le LFIT a mis en place une équipe de sécurité formée pour une partie des membres par les sapeurs pompiers de Tokyo, dans le cadre de la formation continue. Chaque personne a un rôle prédéfini dans le protocole de sécurité de l'établissement. Ce protocole a été établi avec l'aide des sapeurs pompiers français venus lors du séisme du 11 mars 2011 en nous prodiguant des conseils, plus particulièrement pour les méthodes de confinement.

10. Liste des secouristes et leurs compétences.

11. Exercices annuels (3 incendie ; 3 séisme ; 2 intrusion)

- Chaque trimestre le LFIT organise un exercice incendie et un exercice séisme en direction des différents lieux d'évacuation identifiés pour chaque classe.
- L'établissement procède à des essais mensuels avec le téléphone iridium entre l'établissement et l'Ambassade.
- A la prérentrée les personnels sont invités à faire une visite des lieux de sécurité de l'établissement. Cette année, en plus des formations premiers secours dispensés, l'établissement a organisé une visite du centre de crise d'Ikebukuro.
- Chaque bus de ramassage scolaire est équipé d'une cîbi communiquant avec le lycée. En cas de crise, il sera donc possible de communiquer avec les accompagnateurs présents dans chacun des bus.

Le PPMS fait l'objet d'une mise à jour chaque année.

Il est un élément fondamental de la sécurité au sein de l'établissement et un outil de communication avec l'AEFE dans le cadre de la cellule de crise.

Le lycée a pu bénéficier de l'expertise du responsable sécurité de l'AEFE, Hassan Zemat, en mars 2017. Il a salué le travail remarquable effectué par le référent sécurité du LFI Tokyo, Xavier Jorge, et son analyse des protocoles existants a permis de renforcer encore nos procédures.

Le 6/10/17, visite de M. Lesecq, ministre conseiller, au LFI Tokyo et présentation des dispositifs et matériels de sécurité.

Le 13/10/17, participation du LFI Tokyo (Proviseur, DAF et gestionnaire matériel-référent sécurité) à la réunion sécurité présidée par l'Ambassadeur dans le cadre de la cellule de crise. Une subvention de 24.000 euros a été accordée par l'AEFE au LFI Tokyo pour effectuer les travaux de sécurité prescrits par M. Zemat, référent sécurité à l'AEFE : sécurisation de la loge, remplacement du circuit de caméras de sécurité sur les entrées de l'établissement.

2- Nouveau moyen de communication avec l'Ambassade en cas de crise / cellule de crise

Depuis septembre 2017, le Consulat a mis en place un nouveau moyen de communication avec les îlotiers et l'établissement.

Il s'agit de radios UHF qui permettent d'échanger rapidement avec l'ambassade en cas de crise majeure et d'absence d'autre moyen de communication.

Ces appareils font l'objet de tests mensuels, coordonnés par le Consulat.

Le dernier test a été effectué par M. Jorge et le consul mardi 16/01/2018 et jeudi 18/01/2018.

M. Le Consul précise qu'il y a 36 radios UHF sur Tokyo. Il demande aussi de communiquer sur la nécessité d'avoir des îlotiers (système unique mis en place par la France à l'étranger) pour le secteur de Kita-ku. Le Proviseur relancera une information dans ce sens aux familles

qui vivent à Kita-ku (300 français)

Dans ce contexte, Mme Reynaud rappelle l'importance de la mise à jour des données personnelles dans l'espace parent du LFITokyo et de ne pas oublier de saisir les contacts à l'étranger. Ces données sont importantes en cas de crise majeure pour prévenir les familles.

3- Bilan des différents exercices : incendie, séisme, intrusion

Dates des exercices :

- incendie : 16/11/17
- séisme : 5/10/17
- intrusion : 16/01/18

Chaque exercice fait l'objet d'un recensement des problèmes constatés auprès des personnels et d'un bilan avec prise en compte de mesures correctives.

Bilan incendie :

L'évacuation s'est passée dans de bonnes conditions et rapidement et nous n'avons pas constaté, cette fois-ci, d'engorgement au niveau des flux.

Un point de vigilance cependant : si les portes des classes doivent être fermées, elles ne doivent pas être verrouillées (pour permettre la vérification).

Bilan séisme :

Clarification de certaines consignes et modification du circuit d'évacuation pour éviter les engorgements constatés.

Bilan intrusion :

Les policiers de Takinogawa ont été très satisfaits du déroulement de l'exercice du 16/01/17.

Ils trouvent les réactions des participants meilleures que l'année dernière.

Ils ont été agréablement surpris du calme et du confinement des élèves.

Pas de bruit, élèves et enseignants invisibles au regard à travers les portes vitrées des salles de classe, portes bien fermées, pas de panique constatée.

Bonne réaction également des personnels qui sont intervenus directement. Seul point souligné : il faut adresser la parole régulièrement à l'agresseur, même si c'est en français. L'objectif est de gagner du temps en le distrayant et essayant de l'apaiser, avant l'intervention policière qui se produit dans les 6 à 7 minutes suivant le signalement .

Consigne donc à faire circuler pour le prochain exercice, à l'attention des personnels chargés d'intervenir.
POUR INFORMATION - HORS CHS

Rappel des consignes :

MESURES EN CAS DE CONFINEMENT SUITE A UNE MENACE PHYSIQUE

PROCÉDURE DE CONFINEMENT

Le confinement consiste à maintenir les personnes présentes dans l'établissement dans les locaux lorsqu'un signal d'alerte spécifique retentit.

L'objectif est de maintenir les personnes à l'abri lorsqu'un danger survient à l'extérieur : intrusion, opération de déminage, accident industriel,...

Le signal consiste en un message diffusé par la centrale d'annonce située en B-006

*- Au déclenchement de l'alerte : «**INTRUSION**» proposition attention*

*- À la fin de l'alerte : «**ALERTE LEVÉE**»*

Dès que vous entendez ce message, vous devez : - Dire aux élèves :

o d'arrêter ce qu'ils sont en train de faire et d'écouter vos instructions

o De s'asseoir par terre le long d'un mur aussi éloigné que possible des fenêtres

o De rester silencieux et d'éteindre leur portable ;

- Fermer la porte de la classe à clé
- Éteindre la lumière, l'écran d'ordinateur et le TBI
- Fermer les fenêtres et, le cas échéant, tirer les rideaux
- Vous mettre à l'abri
- Attendre la fin de l'alerte qui sera diffusée par la centrale d'annonce située en B-006
- Faire point police japonaise : évacuation alerte à la bombe + process téléphonique

Si vous n'êtes pas dans une salle au moment du déclenchement de l'alerte, vous devez vous mettre à l'abri à l'intérieur d'un bâtiment dès que possible.

4- Actions de prévention : tabac, santé publique...

Les infirmières élaborent le plan des actions de prévention, au regard des problématiques du lycée, des problèmes rencontrés et des thèmes d'actualité.

Pour l'établissement :

Un affichage régulier est fait sur les panneaux de l'infirmerie sur divers thèmes de santé (en rapport avec la saison notamment). Les élèves sont sollicités pour élaborer et participer à cet affichage.

Aujourd'hui a eu lieu une conférence avec la police de Takinogawa sur les risques du tabac : vidéo et témoignage d'un fumeur qui a eu un cancer.

Au primaire :

Sensibilisation à l'hygiène (lavage des mains...)

Prévention contre les gastro-entérites

Interventions sur les dents

Interventions sur l'alimentation

Messages de l'infirmerie en prévention des maladies (contagion) et des poux.

Au secondaire :

Conférence sur le thème du tabac

Les parcours santé (5ème, 4ème et 3ème), sur plusieurs thèmes.

Une formation aux 1er secours 3ème (avec les pompiers de Kita-ku)

Messages de l'infirmerie en prévention des maladies (contagion) et des poux.

École des parents : réunions d'information sur des thématiques d'hygiène de vie (sommeil, écrans, alimentations...) proposées bénévolement par Mme TAKAKI (parent d'élève) et Mme LERUSTE (enseignante).

5- visite des espaces sécurité

6- Questions diverses

1. Plusieurs membres du personnel souhaiteraient que les menus végétariens soient proposés à la cantine très régulièrement. Actuellement, les menus "végétariens" proposés sont souvent des menus sans viande et non des menus équilibrés végétariens.

L'établissement va-t-il s'inscrire dans cette politique à l'heure où le projet d'école a pour sujet principal

"l'éco-citoyenneté" ? Plusieurs menus réellement végétariens à base de haricot ou lentilles ont déjà été proposés par plusieurs membres du personnel, pourquoi n'ont ils jamais été intégrés dans nos menus ?

Le service restauration propose depuis 4 ans un menu végétarien par mois suite aux demandes faites en commission cantine. C'est lors de cette réunion que les menus proposés par le chef cuisinier sont étudiés et validés. Cette commission est composée de représentants de parents d'élèves, d'élèves, du gestionnaire matériel et du chef cuisinier. Les représentants des personnels y sont les bienvenus pour faire part de leurs requêtes. A noter que la cafétéria du lycée propose des sandwichs crudités, la salade du jour, et l'équipe cafétéria peut proposer des pizzas ou des nouilles Yakisoba végétariennes à la demande directement au self.

Les représentants des enseignants insistent sur la question de menus végétariens équilibrés qui sont proposés à la cantine et indiquent que le ministre de la transition écologique et solidaire souhaite que les cantines scolaires proposent aux enfants un menu végétarien un jour par semaine. Les représentants rappellent les conclusions du rapport du cercle de réflexion Terra Nova en faveur de la diminution de la consommation de viande s'inscrivant ainsi dans une perspective d'alimentation durable.

M. JORGE transmettra la demande - éco-responsable - de passer à un menu végétarien hebdomadaire (conséquent en terme de quantité) à la commission cantine. Les représentants des personnels sont les bienvenus dans cette commission qui se déroule une fois par mois.

2. La politique d'introduction de légumes biologiques a été interrompue après le séisme, on comprend pourquoi. Quand l'établissement va-t-il réintroduire les légumes biologiques dans les menus ?

L'achat de légumes biologique n'est plus possible en raison de nos contraintes d'achat de produits frais au Japon. Depuis 7 ans nous ne commandons plus de légumes dans les régions de Aomori jusqu'à Kanagawa. Il est très difficile de trouver des légumes bio par nos fournisseurs dans le sud du Japon respectant le budget. Un élargissement des zones d'achat de légumes pourrait nous aider à chercher de nouveaux maraîchers. Sans cela il est peu probable que nous trouvions réponse à cette question.

Le Proviseur indique que l'établissement va réviser cette interdiction établie il y a 7 ans. En effet, depuis janvier 2016, l'UE autorise l'importation de toutes denrées alimentaires pour l'être humain venant du Japon dans le respect de la réglementation d'exécution UE 2016/6 de la commission. En septembre 2017, L'UE a ouvert de nouveau ses portes aux denrées animales japonaises pour les animaux.

M.Exelmans propose de revoir la cartographie de l'interdiction et avec la communauté scolaire, de se prononcer sur un nouvel avis.